

OPQIBi infos

la lettre d'information de l'OPQIBi N°8

l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie

ÉDITO

Le 27 septembre dernier j'ai eu l'honneur d'être élu Président de l'OPQIBi. Je saisis cette occasion pour, une nouvelle fois, remercier le conseil d'administration de l'association pour sa confiance.

Je succède ainsi à Michel FAUDOU, auquel je tiens publiquement à rendre hommage pour l'action qu'il a menée depuis 2002, et en particulier pour sa gestion de la modernisation du système de qualification de l'ingénierie et pour la participation de l'OPQIBi aux travaux de normalisation AFNOR qui ont ouvert la voie à notre accréditation par le COFRAC, demandée de longue date par les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre.

Mener à terme cette accréditation - qui, je l'espère, interviendra au plus tard en septembre 2008 - constituera la première priorité de mon mandat. Je suis conscient des nouvelles contraintes occasionnées par cette démarche tant pour les structures qualifiées que pour les personnels bénévole (instructeurs, membres de comités) et permanent de l'organisme.

Cependant, je suis convaincu qu'elle apportera une valeur ajoutée supplémentaire aux certificats OPQIBi. En outre, si elle n'est pas suffisante, l'accréditation constitue une étape nécessaire vers la reconnaissance de nos qualifications au niveau européen, dont je fais également une priorité de mon mandat.

L'accréditation de l'OPQIBi rendra caducs les protocoles signés en 1975 et 1996 respectivement avec les Ministères de l'Équipement et de l'Industrie et avec le Ministère de l'Environnement. Considérant la présence des pouvoirs publics à notre système de qualification comme un atout, je souhaite, soutenu par le conseil d'administration, qu'un nouveau protocole entre en vigueur. Son élaboration fait actuellement l'objet de discussions avec le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Autre priorité : la gestion du départ à la retraite fin 2008 de Daniel CANTALOUPE qui, comme Secrétaire Général, « porte » avec succès et efficacité l'OPQIBi depuis plus de 25 ans. Une réorganisation du secrétariat général a déjà été approuvée, permettant une transition dans les meilleures conditions tout au long de cette année.

Parce que elle est essentielle, la coopération avec les organismes de qualification, dans le cadre du groupement « Qualientreprises », sera poursuivie. Je proposerai à mes homologues qu'un véritable lobbying commun soit institutionnalisé, selon des modalités à définir, notamment en direction des pouvoirs publics, des instances européennes et des associations de maîtres d'ouvrage et d'acheteurs.

Enfin, j'ai demandé qu'une réflexion soit officiellement engagée sur le lancement d'une carte d'identité de l'ingénierie, comme porte d'accès à la qualification pour les TPE et les structures nouvellement créées.

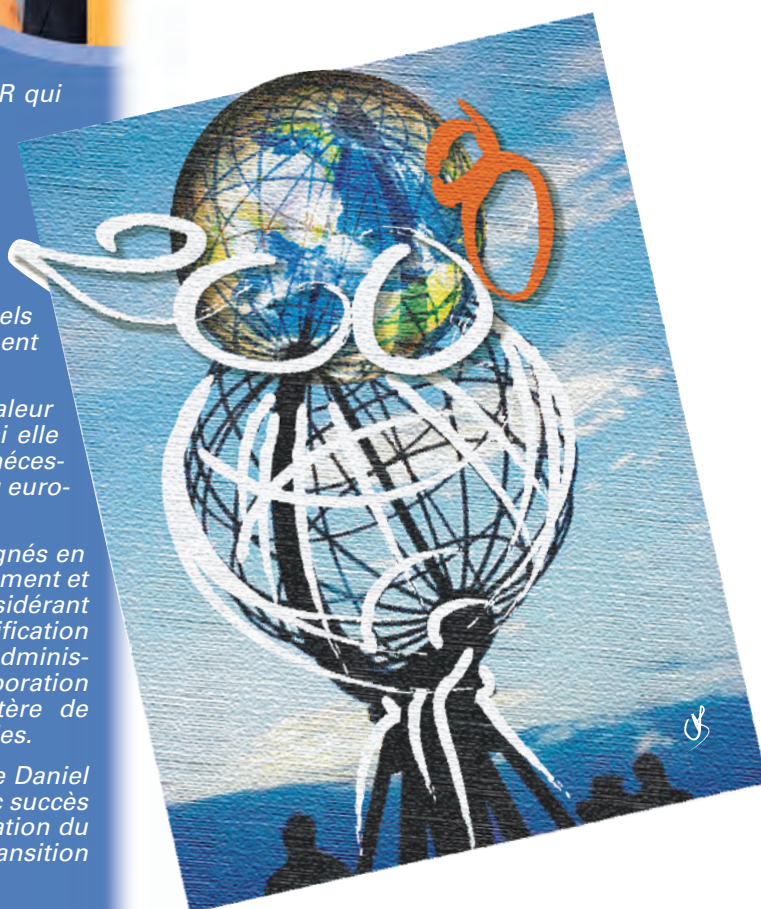
Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2008.

Jean-Luc Mangin
Président de l'OPQIBi



OPQIBi

**vous souhaite
une excellente année**



**Meilleurs
vœux**



Sommaire



ACTU-QUALIFICATIONS/Nouvelles qualifications	→	2-3
UN NOUVEAU PRÉSIDENT et un nouveau bureau OPQIBi	→	3
ACTU-RECRUTEMENT/Recrutement pour l'OPQIBi	→	4-5
INTERVIEW / M. DELACRETAZ	→	5
OUTILS ET QUALITÉ/Notre annuaire/ Sondage IPSOS	→	6
PROMOTION & COMMUNICATION	→	7
QUOI DE NEUF/AGENDA / COMITÉ	→	8



> Nouvelles qualifications en « diagnostic »



**Le 29 novembre dernier,
le conseil d'administration de l'OPQIBI
a validé, après enquête publique,
la création de 3 nouvelles
qualifications en :**

« Diagnostic énergétique dans l'industrie » (17.17)

• Définition :

Analyse de la situation d'un ensemble de consommateurs (procédés, utilités, tertiaire, ...) en vue d'une utilisation finale et efficace de l'énergie sous toutes ses formes :

- prise de connaissance des installations avec rapport d'analyse préalable, après échanges entre industriels et diagnostiqueurs
- réalisation d'audits sur les consommations d'énergie
- identification, estimation et bilans des gisements d'économies potentielles

- recherche de solutions d'amélioration des installations et des pratiques énergétiques
- définition des moyens techniques et/ou méthodes de conduite permettant d'y parvenir
- plans de suivi des consommations



Nota :

La mise en place de cette qualification intervient à la suite de :

- la **Directive 2006/32/CE** du Parlement et du Conseil Européens du 5 avril 2006 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques.

*En effet, cette directive stipule dans son article 8 que « en vue d'atteindre un niveau élevé de compétence technique, d'objectivité et de fiabilité, les États membres garantissent, s'ils l'estiment nécessaire, l'existence de systèmes appropriés de qualification, d'accréditation et/ou de certification des fournisseurs de services énergétiques, d'audits énergétiques et de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique ». Elle ajoute dans son **article 12** que « les États membres veillent à ce que tous les clients finaux, y compris les petits clients dans les secteurs domestique et commercial et les petites et moyennes entreprises du secteur industriel, puissent recourir à des systèmes d'audits énergétiques efficaces et de haute qualité, destinés à déterminer quelles mesures peuvent être prises pour améliorer l'efficacité énergétique, et menés en toute indépendance. »*

- l'élaboration par l'AFNOR d'un **référentiel de bonnes pratiques « Diagnostic Énergétique dans l'industrie » (BP X30-120)** à laquelle l'OPQIBI a participé.

« Diagnostic en ouvrage d'art » (18.20)

• Définition :

- Cette qualification concerne :
- l'établissement d'un état des lieux
 - l'analyse technique de l'ouvrage existant (pont, tunnel, viaduc, écluse, barrage, ...)
 - l'analyse du respect de la conformité de l'ouvrage existant aux normes et règlements en vigueur (hygiène, sécurité développement durable, ...)
 - l'établissement d'une synthèse et d'une évaluation sommaire de travaux supposés réalisés à l'identique qui permettront au maître d'ouvrage d'en déduire la faisabilité de l'opération et de finaliser le programme.

« Diagnostic en réutilisation-réhabilitation des ouvrages de bâtiment » (19.04)

• Définition :

- Cette qualification concerne :
- l'établissement d'un état des lieux
 - l'analyse urbanistique et fonctionnelle de l'opération existante
 - l'analyse technique des différents corps d'état (structures, fluides, électricité, second œuvre, ...) et leur conformité

- aux règlements techniques, sanitaires et de sécurité
- l'établissement d'une synthèse et d'une évaluation sommaire de travaux supposés réalisés à l'identique qui permettront au maître d'ouvrage d'en déduire la faisabilité de l'opération et de finaliser le programme.

ACTU QUALIFICATIONS

> Nouvelles qualifications en « Direction de l'Exécution des Travaux » et « Synthèse »

Le 29 novembre dernier, le conseil d'administration de l'OPQIBI a validé, après enquête publique, la création de 2 nouvelles qualifications en :



« Direction de l'Exécution des Travaux » (03.31)

• Définition :



Son objectif est d'organiser et diriger l'exécution des travaux dans le cadre des prescriptions et du niveau des qualités prescrites dans le ou les contrat(s) des entrepreneurs et d'assurer

la gestion financière de l'opération depuis l'ouverture du chantier jusqu'à la réception des travaux et la période de parfait achèvement. Elle n'implique pas la conception de l'ouvrage.

« Synthèse » (03.32)

• Définition :



Son objet est d'assurer pendant la phase des études d'exécution la cohérence spatiale des éléments d'ouvrages de tous les corps d'état, dans le respect des dispositions

architecturales, techniques, d'exploitation et de maintenance du projet. Elle n'implique pas le tracé des réservations qui relève de la seule responsabilité des entreprises.



> Un nouveau Président et un nouveau bureau pour l'OPQIBI

Le 27 septembre dernier, Jean-Luc MANGIN a été élu, à l'unanimité, pour un mandat de deux ans, nouveau Président de l'OPQIBI par le conseil d'administration de l'organisme. Il a officiellement pris ses fonctions le 10 octobre 2007.

Jean-Luc MANGIN, 57 ans, diplômé de l'Ecole Polytechnique (X71) a débuté sa carrière professionnelle en Entreprise Générale avant de rejoindre en 1992 le secteur de l'Ingénierie au sein de la société THALES ENGINEERING & CONSULTING, où il a été successivement Directeur de l'activité « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » puis Directeur de l'activité « Grands Projets Défense et Aéroportuaire ». Administrateur de l'OPQIBI (représentant SYNTEC-INGENIERIE) depuis 1994, il en était l'un des Vice-présidents depuis 2002.

Dans ses fonctions, M. MANGIN sera assisté d'un bureau composé des membres suivants :

- **François GUILLOT** (AITF),
1er Vice-président
(collège A « clients »)
- **Hubert d'ARGOEUVES**
(COPREC-CONSTRUCTION),
2ème Vice-président
(collège C « intérêts généraux »)
- **Yann ASELMAYER** (CICF),
Secrétaire
(collège B « prestataires »)
- **Jacques FAZILLEAU**
(SYNTEC-INGENIERIE),
Trésorier
(collège B « prestataires »)



> Jean-Luc Mangin
Président de l'OPQIBI

> L'OPQIBI recherche de nouveaux instructeurs pour ses comités de qualification



Les instructeurs constituent un rouage fondamental dans le système de qualification OPQIBI. Ils sont chargés d'évaluer, sur la base du référentiel de l'organisme, les demandes de qualification déposées par les prestataires d'ingénierie. Dans ce cadre, ils établissent des rapports d'instruction, dont ils transmettent ou présentent en séance les résultats aux membres des comités de qualification, pour décision. La durée de leur mandat est de 3 ans renouvelables. Chaque instructeur instruit, en moyenne, 4 dossiers tous les deux mois.



Qui sont les instructeurs ?

Les instructeurs de l'OPQIBI, actuellement au nombre de 150, sont des **professionnels reconnus pour leur éthique et leur compétence**, issus de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage, d'entreprises de réalisation ou de structures institutionnelles (techniciens, ingénieurs, architectes, économistes, juristes, acheteurs, ...).

Ils agissent pour le compte de l'organisme, à **titre bénévole**, qui prend, bien évidemment, en charge **les frais de déplacement et/ou d'hébergement** liés à leurs participations aux comités de qualification.

Une attestation officielle relative à leur fonction à l'OPQIBI leur est remise, dont ils peuvent se prévaloir publiquement.

De nouveaux besoins liés à la forte augmentation du nombre de dossiers déposés

Aujourd'hui, il est nécessaire pour l'OPQIBI d'augmenter sensiblement le nombre de ses instructeurs en « recrutant » de nouveaux de niveau au moins (équivalent) bac + 2 et ayant une expérience minimale de 10 ans en rapport avec les qualifications à instruire.

En effet, la réduction de la durée de validité des qualifications de 6 à 4 ans dans le cadre de notre démarche d'accréditation a entraîné un accroissement de 50% du nombre de dossiers de renouvellement à instruire par an.

En outre, l'organisme connaît, depuis plusieurs années, un afflux de dossiers de première demande.



les besoins en instructeurs

Les prestations, techniques ou domaines pour lesquels les besoins en instructeurs sont les plus urgents sont les suivants :

- Assistance à Maîtrise d'ouvrage
- Management de projet
- Maîtrise des coûts
- Environnement
- Structures (béton, bois ou métal)
- Corps d'état secondaires
- Génie climatique
- Electricité (courants forts et faibles)
- Ingénierie des ouvrages et systèmes industriels

> Interview Yves DELACRETAZ Instructeur du comité n° 2

> Quelle est votre activité professionnelle ?

Je suis chargé de la « Mission Prévention des Risques » à la Communauté Urbaine de Lyon (Établissement public de coopération intercommunal réunissant 57 communes représentant 1,2 million d'habitants). Ma fonction consiste notamment à :

- mieux connaître les risques afin de mieux les prendre en compte dans les projets d'amé-

nagement du territoire ;

- réaliser des expertises auprès des Maires pour les questions relatives aux risques et les assister à la rédaction de leurs obligations réglementaires ;
- participer aux réseaux impliqués dans ces activités.

> Quelles raisons vous ont amené à participer au système de qualification OPQIBI ?

J'ai été mandaté par le Président



de l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), afin de représenter les maîtres d'ouvrage et de mieux informer

> L'OPQIBI recherche des membres pour son nouveau comité de qualification n° 6 « ingénierie industrielle »



Depuis le 1er janvier 2007, l'OPQIBI a mis en place 17 qualifications pour l'ingénierie des ouvrages et systèmes industriels. Un comité chargé de l'attribution de ces qualifications (comité 6) a été créé. Composé de 4 membres, il s'est réuni pour la première fois en juin dernier. Aujourd'hui, l'OPQIBI recherche des membres supplémentaires pour ce comité, avec une expérience professionnelle minimale de 10 ans.

Le rôle des membres des comités de qualification

Les comités de qualification décident de l'attribution des qualifications, sur la base des rapports transmis et/ou présentés en séance par les instructeurs désignés pour examiner les demandes des postulants. Ils se réunissent cinq fois par an (février, avril, juin, octobre et décembre) à raison d'1 journée.

L'OPQIBI compte 6 comités sectoriels, dont les membres sont répartis au sein de trois collèges, disposant chacun du même nombre de voix : collège A « clients », collège B « prestataires » et collège C « intérêts généraux ».

Qui sont les membres des comités de qualification ?

Les membres des comités de qualification sont des **professionnels reconnus pour leur éthique et leur compétence**, issus de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage, d'entreprises de réalisation ou de structures institutionnelles (techniciens, ingénieurs, architectes, économistes, juristes, acheteurs, ...).

Ils agissent pour le compte de l'organisme, à **titre bénévole**, qui prend, bien évidemment, en charge **les frais de déplacement et/ou d'hébergement** liés à leurs participations aux comités.

Une attestation relative à leur fonction à l'OPQIBI leur est officiellement remise, dont ils peuvent se prévaloir publiquement.

Si vous êtes intéressé(e) pour devenir instructeur d'un comité de qualification ou membre du comité 6 de l'OPQIBI,

*merci de **demandeur un formulaire de candidature** par mail à opqibi@wanadoo.fr*

*Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter **Stéphane MOUCHOT** au 01.46.99.14.53.*

> Interview Yves DELACRETAZ ...suite de la page 4

L'OPQIBI sur les attentes des collectivités territoriales en matière de commande publique.

> Quelle(s) fonction(s) exercez-vous à l'OPQIBI ? En quoi cela consiste-t-il ?

Je suis instructeur du comité n° 2 (Environnement et Acoustique) de l'OPQIBI.

A ce titre, je joue un double rôle :

- un rôle de contrôle et de reconnaissance de la véritable capacité d'une structure postulante à être qualifiée ;***

- un rôle pédagogique, qui naît à chaque contact avec les pos-***

tulants, lequel permet d'établir un climat de confiance dans l'intérêt de la crédibilité de la qualification.

> Quel(s) apport(s) personnels(s) et/ou professionnel(s) tirez-vous de votre présence à l'OPQIBI ?

Ce que j'en retire professionnellement, c'est tout d'abord une meilleure connaissance des capacités réelles des fournisseurs de prestations d'ingénierie.

En outre, mon appartenance à l'OPQIBI me permet d'intégrer un réseau national, dans lequel je

rencontre notamment des représentants de la maîtrise d'œuvre et des confrères de la maîtrise d'ouvrage (publique et privée).

Ce que j'apprécie en participant à un comité de qualification de l'OPQIBI c'est la modestie avec laquelle il faut approcher les dossiers des structures postulantes très respectables et qui ambitionnent de se faire respecter. Ce que j'apprécie également, c'est le caractère raisonnable employé par le comité, lorsqu'à l'issue de la concertation entre ses membres, il faut sanctionner les candidatures inappropriées.

OUTILS & QUALITÉ

> Parution de l'Annuaire 2007-2008 de l'OPQIBI

L'édition 2007-2008 de l'Annuaire de l'OPQIBI, l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie, vient de paraître.

Cet ouvrage constitue un outil d'aide précieux pour les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre dans leurs recherches et sélections de fournisseurs d'ingénierie compétents, capables de mener à bien leurs projets d'aménagement et de construction.

Y sont répertoriées les quelque **1100 structures d'ingénierie qualifiées OPQIBI** (ingénieurs-conseils, bureaux d'études, sociétés d'ingénierie, ...) :

- classées par ordre alphabétique, par rubrique de qualification et par département ;
- avec, pour chacune, une carte

d'identité détaillée mentionnant les qualifications qu'elle possède.

On y retrouve également l'ensemble des documents de référence de l'organisme, à commencer par **sa nomenclature et son référentiel de qualification**.

Cet annuaire a été diffusé gratuitement à près de 7000 maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre publics et privés.

A noter qu'il peut également être consulté en ligne sur le site opqibi@wanadoo.fr, où il est mis à jour régulièrement.



Prix de vente : 42 € TTC

Pour toute commande :

SOFEL, 01.47.76.12.07

Pour tout renseignement :

OPQIBI, 01.46.99.14.53

> La qualification : un des principaux outils d'amélioration de la qualité

En septembre dernier, une enquête sur la qualité des constructions a été réalisée par Le Moniteur et IPSOS auprès des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des responsables d'entreprises du BTP.

Selon cette enquête, la qualité des constructions semble s'être améliorée ces dernières années et devrait continuer à s'améliorer. En outre, il apparaît que la qualification des acteurs (type

OPQIBI, QUALIBAT, ...) constitue l'un des outils les plus efficaces pour précisément améliorer la qualité des constructions.

78 % des maîtres d'ouvrage le pensent, 74 % des entreprises

du BTP et 61 % des maîtres d'œuvre.

Retrouvez les résultats complets de l'enquête sur : [sur www.lemoniteur-expert.com](http://www.lemoniteur-expert.com)

Tableau
récapitulatif

L'efficacité de différents outils pour améliorer la qualité des constructions

Question : Pour chacun des outils suivants, pouvez-vous dire s'il est à vos yeux un moyen très, assez peu ou pas du tout efficace pour améliorer la qualité des constructions?
Base : A tous

Sous-total Réponses « Efficace »	Maîtres d'ouvrage %	Maîtres d'œuvre %	Entreprises de BTP %
• La certification de produits (NF, Acermi, CSTBat, ...)	83	73	81
• La qualification professionnelle (Qualibat, OPQIBI, ...)	78	61	74
• La certification d'ouvrage (Qualitel, NF Maison indiv., HQE, ...)	75	59	68
• L'information par la presse professionnelle	62	59	57
• Les calepins de chantier (résumés de DTU en images)	61	65	65
• Les fiches pathologie de l'Agence qualité construction	59	58	46
• Les « mises en observation » de familles de produits de l'Agence qualité construction	58	48	56
• Les mémos de chantier de l'Agence qualité construction	51	39	45

Etude IPSOS / Le Moniteur sur la « Qualité construction » - Septembre 2007

PROMOTION & COMMUNICATION

> Les organismes de qualification au salon des micro-entreprises



L'OPQIBI, l'OPQFC, QUALIBAT et QUALIFELEC ont disposé d'un stand commun au salon des micro-entreprises, qui s'est déroulé les 9, 10 et 11 octobre 2007 au Palais des Congrès de Paris. A cette occasion, ils ont également organisé une conférence sur le thème **« La qualification : un outil essentiel pour professionnaliser et développer votre entreprise »**, laquelle a réuni une cinquantaine de participants.

> Participation de l'OPQIBI à BATIMAT 2007



L'OPQIBI était présent lors du dernier salon BATIMAT qui s'est tenu du 5 au 10 novembre 2007 à Paris Expo et dont le thème central était axé autour du développement durable. Cette participation a permis de rencontrer plus de cent cinquante prestataires d'ingénierie et maîtres d'ouvrage et de délivrer près de 70 dossiers de demande de qualification.



> Promotion du concept de qualification à Madagascar



A l'invitation de l'AGETIPA (Agence malgache d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public), une délégation de l'OPQIBI s'est rendue à Madagascar du 3 au 6 octobre dernier.

Ce déplacement s'est inscrit dans le cadre de la convention de partenariat signée le 6 juin 2006 entre les deux organismes.

Par cette convention, l'OPQIBI délivre ses conseils à l'AGETIPA pour l'aider à mettre en place un système local de qualification de l'ingénierie.

A l'occasion de notre déplacement, 3 conférences ont été organisées à Tananarive afin de promouvoir le concept de « qualification » auprès des pouvoirs publics, des maîtres d'ouvrage, des CCI, des fédérations professionnelles et des entreprises (d'ingénierie), et des écoles d'ingénieurs malgaches.

Madagascar envisage de se doter d'un organisme de qualification de l'ingénierie indépendant dans les prochains mois. Plusieurs autres Etats du Continent Africain seraient intéressés par un tel système ; ils sont régulièrement informés par l'AGETIPA et le gouvernement malgache de l'état de leurs travaux.

> Succès du premier déplacement de l'OPQIBI à La Réunion

Du 29 septembre au 3 octobre 2007, l'OPQIBI a organisé un déplacement à La Réunion, dans le cadre de sa politique de promotion régionale. Il s'agissait de la première visite de notre organisme dans ce département français, depuis sa création il y a plus de 30 ans.

Outre l'organisation d'une réunion d'information en collaboration avec les délégations régionales de l'AITF et de l'ATTF, des contacts fructueux ont été pris avec les représentants du Conseil Général, du Conseil Régional, de la CCI, de la DDE, de la DRIRE et de l'Association des Maires de la Réunion.

Au final, ce déplacement a été un véritable succès tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif puisqu'il a permis de rencontrer près d'une centaine de personnes (prestataires, maîtres d'ouvrage, institutionnels) et d'adresser une cinquantaine de dossiers de demande de qualification.



QUOI DE NEUF ?

> Bienvenue aux nouveaux qualifiés

Aux sessions des comités de juin et octobre 2007,
38 nouvelles structures ont été qualifiées :

Raison sociale	Ville	N° de certificat
• ATEC INGENIERIE	BEZONS (95)	08 07 1912
• EPOC INGENIERIE	IVRY sur SEINE (94)	08 07 1913
• STRUBAT	ALBERTVILLE (73)	08 07 1914
• AEF INGENIERIE	LABEGE (31)	08 07 1915
• SCERCL	ALBERTVILLE CEDEX (73)	08 07 1916
• VIABILIS	HAGETMAU (40)	08 07 1917
• ENERTEK	SAINT BENOIT (86)	08 07 1918
• RESTAURATION CONSEIL	IVRY SUR SEINE (94)	08 07 1919
• DETENTE - CONSULTANTS EN LOISIRS ET TOURISME	PARIS (75)	08 07 1920
• EXPER'ELEC INGENIERIE	LYON (69)	08 07 1921
• AGAMEDE	REIMS (51)	08 07 1922
• GEOCHABLAIS	ANTHY SUR LEMAN (74)	08 07 1923
• BMP INGENIERIE	DRANCY (93)	08 07 1924
• ACOUPHEN	PUSIGNAN (69)	08 07 1925
• APC INGENIERIE	BORDEAUX (33)	08 07 1926
• SICOE	PERPIGNAN (66)	08 07 1927
• PCA (PATRICE CAMUSSO ET ASSOCIES)	LES MUREAUX (78)	12 07 1928
• GESCOCLIM	PONTAULT-COMBAULT (77)	12 07 1929
• BEFS INGENIERIE	TOULOUSE (31)	12 07 1930
• EGEM	LA GARDE (83)	12 07 1931
• CLIM'ADEQUAT	CHAMPS sur MARNE (77)	12 07 1932
• CONSEO	ILLKIRCH (67)	12 07 1933
• TERRE ECO	LA TRONCHE (38)	12 07 1934
• CASTIGLI	FOS SUR MER (13)	12 07 1935
• C2P	TOURNAY (65)	12 07 1936
• ABACA	MONTPELLIER (34)	12 07 1937
• CARTE	SEVIGNACQ (64)	12 07 1938
• ARCOBA MEDITERRANEE	VILLENEUVE LOUBET (06)	12 07 1939
• ACE	BRESSUIRE (79)	12 07 1940
• EG SOL	GIERES (38)	12 07 1941
• INOVI ATELIER CONSEIL	LYS LEZ LANNOY (59)	12 07 1942
• SACET	SAINT JEAN (31)	12 07 1943
• PREVENTION INCENDIE	BELFORT (90)	12 07 1944
• ATPI	PLAISIR (78)	12 07 1945
• ALICE - RINCENT BTP SERVICES CENTRE	LA CHAPELLE SAINT MESMIN (45)	12 07 1946
• CETEC	MONTBELIARD (25)	12 07 1947
• BB2E	CAMPAGNE LES GUINES (62)	12 07 1948
• INTERNAT ENERGY SOLUTIONS	SALIES DE BERN (64)	12 07 1949

AGENDA

Février 2008 - Brest

L'OPQIBI organisera une réunion d'information sur ses qualifications à Brest à destination des prestataires d'ingénierie, des maîtres d'ouvrage et des institutionnels du département du Finistère.

Mars 2008 - Limoges

L'OPQIBI organisera une réunion d'information sur ses qualifications à Limoges à destination des prestataires d'ingénierie, des maîtres d'ouvrage et des institutionnels de la région du Limousin.

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE

O Jeudi 27 mars 2008 à 10h

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions du Conseil d'Administration en 2008 :

O Jeudi 31 janvier à 14h

O Jeudi 29 mai à 14h

O Jeudi 25 septembre à 14h

O Jeudi 27 novembre à 14h

COMITÉS

Sessions des comités de qualification OPQIBI en 2008 :

O du 19 février au 11 mars 2008

O du 15 avril au 6 mai 2008

O du 17 juin au 1er juillet 2008

O du 14 octobre au 4 novembre 2008

O du 9 décembre 2008 au 6 janvier 2009

CONTACTEZ-NOUS



Directeur de la publication : Jean-Luc MANGIN
Rédaction : Daniel CANTALOUPE
Stéphane MOUCHOT
Réalisation : Emmanuelle BOUHET
Impression : JOANNET impressions



OPQIBI : 73/77, rue de Sèvres
92514 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : 01 46 99 14 50 - Fax : 01 46 99 14 51
E.mail : opqibi@wanadoo.fr
Site Internet : www.opqibi.com

